# DEPARTEMENT DE L'YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le sept septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. GOUOT Bruno, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: Mme ROY Béatrice, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

## Nombre de conseillers:

<u>Excusés</u>: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Tonnerre: Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile.

# - En exercice: 75 - Présents: 48 - Absent(s): 13 - Pouvoir(s): 14 - Votants: 62

Excusés ayant donné pouvoir: Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Flogny La Chapelle: M. GOVIN Gérard, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme GOUMAZ Delphine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: M. BAUDOIN Didier, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

# <u>Délibération n° 63-2017</u>

<u>Secrétaire de séance</u>: M. PICARD Bruno **Date de convocation**: 1er septembre 2017

### Objet:

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

# AMENAGEMENT NUMERIQUE

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Téléphonie – Zones blanches 2017

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2,

Convention de mise à disposition de pylônes au profit d'opérateurs mobiles

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Considérant le protocole d'Accord signé le 21 mai 2015 entre les opérateurs mobiles, en présence du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, de la secrétaire d'État chargée du Numérique, et du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP),

Considérant les engagements pris par le Gouvernement lors du Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars et 14 septembre 2015,

Considérant la convention nationale de mise en œuvre de l'extension du programme de couverture en services mobiles des centres-bourgs en zones blanches signée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-63-2017-DE

#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017 Publication : 15/09/2017 24 février 2017,

Considérant que la communauté de communes sera, dans un premier temps, propriétaire de 4 pylônes sur les communes de BAON, CRUZY-LE-CHÂTEL, PIMELLES et THOREY.

Considérant les projets de convention annexés qui ont pour objet de déterminer les modalités et conditions d'une mise à disposition, par la Collectivité au profit des opérateurs désignés, afin de leur permettre d'implanter les « équipements techniques » liés à leurs activités d'exploitant d'un réseau de téléphonie mobile.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	62	pour
	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** le modèle de convention de mise à disposition des pylônes à conclure entre la communauté de communes et les opérateurs (selon les exemples établis pour CRUZY-LE-CHÂTEL et PIMELLES),

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer les conventions concernant la mise à disposition des pylônes de CRUZY-LE-CHÂTEL et PIMELLES, ainsi que celles à venir concernant BAON et THOREY ou tout autre équipement, au profit des opérateurs FREE MOBILE et BOUYGUES TELECOM notamment ou de tout autre opérateur désigné à cette fin,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-63-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017 Publication : 15/09/2017